

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2005

Convocation du 20 Mars 2005

Sous la présidence de : François JEHL, Maire,
Membres présents : Rose GROSJEAN - Roland KUHN, Adjoints au Maire,
Marcelle WENDLING, Bernard HELLER, Aimé RINGWALD, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER,
Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux,
Absent excusé : Florent HECKMANN, Conseiller Municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 février 2005
2. Acceptation chèque Groupama
3. Subventions 2005 : voyages scolaires
4. Participation communale aux travaux de voirie
5. Vote des quatre taxes
6. Affectation de résultat de la commune
7. Budget primitif 2005 de la commune
8. Affectation de résultat du lotissement
9. Budget primitif 2005 du lotissement
10. Bâtiment mairie : Transformation
11. Divers

En ouverture de séance Monsieur le Maire répond à la question de Monsieur Florent HECKMANN concernant le compte 65 du compte administratif 2004.

Monsieur Florent Heckmann s'étonnait lors de la dernière séance de la fluctuation des dépenses concernant le compte 65 entre les Comptes Administratifs des années 2001 et 2002. Cette différence s'explique par la participation versée par la Commune à la Communauté de Communes pour les travaux de voirie Rue Principale et Rue du Tramway.

20/05. Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 février 2005 :

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2005 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

21/05. Acceptation chèque Groupama :

Vu le chèque émanant de l'assurance Générali France, partie adverse à la suite d'un litige de sinistre survenu en date du 17 février 2004,

Vu le contrat Villassur dont dispose la commune auprès de la compagnie Groupama qui couvre ce sinistre,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Accepte le chèque pour un montant de 221,56 Euros en règlement du sinistre,**
- **Charge le maire d'établir le titre s'y rapportant au Budget Primitif 2005.**

22/05. Subventions 2005 : voyages scolaires :

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une décision annuelle concernant les participations de la commune à l'occasion des voyages scolaires. Il tient compte en cela des diverses demandes arrivées en mairie depuis le début de l'année 2005 et pour lesquelles le conseil municipal a répondu favorablement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir débattu:

- **Accepte la proposition de Monsieur le Maire,**
- **Décide d'octroyer une subvention de 5,00 Euros par jour et par enfant pour les voyages organisés par les écoles et à laquelle participent un ou des enfants domiciliés à Odratzheim,**
- **Décide d'affecter la somme de 350,00 Euros sur le compte 6574 du budget primitif 2005,**
- **Autorise le maire à mandater ces subventions au fur et à mesure des demandes faites.**

23/05. Participation communale aux travaux de voirie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement de la Communauté de Communes concernant les travaux de voirie effectués par cette dernière pour le compte des communes membres.

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble en date du 23 mars 2005 sollicitant la participation de la commune aux travaux de voirie de la Rue du Coin,

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte de verser le montant de 25 326,46 Euros représentant la participation de la commune au titre des travaux de la Rue du Coin,**
- **Inscrit ce crédit au compte 65715 du budget primitif 2005.**

24/05. Vote des quatre taxes

Constatant la bonne gestion financière de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide de maintenir le taux des quatre taxes pour la neuvième année consécutive.**

Pour mémoire :

Taxe d'habitation	8.30 %
Taxe foncière (bâti)	10.41 %
Taxe foncière (non bâti)	34.17 %
Taxe professionnelle	7.56 %

25/05. Affectation de résultat de la commune :

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004 et considérant le résultat de ce dernier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004,

Constatant que le compte administratif 2004 présente un excédent de fonctionnement de **175 435,50 Euros**,

Sur proposition du maire,

Décident d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire, Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	90 387,14 €.
Résultat de l'exercice 2004 – Excédent	85 048,36 €.
Excédent au 31/12/2004	175 435,50 €.
Déficit résiduel à reporter :	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	12 337,18 €.
Solde disponible, affecté comme suit :	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - ligne 002	163 098,32 €.

26/05. Budget Primitif 2005 de la commune :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2005 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du lundi 14 mars 2005.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve le Budget Primitif 2005 arrêté aux montants suivants :**
 1. **Section de Fonctionnement :**
 - Équilibrée en Recettes et Dépenses : **343 694,00 Euros**
 2. **Section d'Investissement :**
 - Équilibrée en Recettes et Dépenses : **374 660,00 Euros**

27/05. Affectation de résultat du lotissement :

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004 du lotissement et considérant le résultat de ce dernier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004,

Constatant que le compte administratif 2004 présente un excédent de fonctionnement de **194 724,10 Euros**,

Sur proposition du maire,

Décident d'affecter le résultat comme suit :

<i>Pour mémoire, Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</i>	305 555,77 €.
<i>Résultat de l'exercice 2004 – Déficit</i>	110 831,67 €.
<i>Excédent au 31/12/2004</i>	194 724,10 €.
Solde disponible, affecté comme suit :	
- <i>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - ligne 002</i>	194 724,10 €.

28/05. Budget primitif 2005 du lotissement :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2005 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du lundi 14 mars 2005.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve le Budget Primitif 2005 arrêté aux montants suivants :**
 - Section de Fonctionnement :**
 - Équilibrée en Recettes et Dépenses : **194 000,00 Euros**

28/05. Bâtiment Mairie : Transformation :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise en juin 2004 et leur propose de passer à la phase suivante de la transformation de la mairie.

Vu la délibération n°50/04 du 30 juin 2004,

Vu la proposition de transformation faite par la SIBAR (Société Immobilière du Bas-Rhin)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Décide de confier à la SIBAR (Société Immobilière du Bas-Rhin), la transformation du bâtiment dit « Mairie » situé au 1 rue de l'École à DDRATZHEIM, cadastré en section AB parcelle 92 d'une contenance d'environ 156 m² en un logement,**
- **Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

30/05. Divers :

- Monsieur Roland Kuhn rend compte de la réunion du Comité Directeur du **SIVOM de la Vallée de la Basse Mossig** en date du 22 mars 2005 et au cours de laquelle les budgets ont été votés. Il informe le conseil que compte tenu de la bonne situation financière du Sivom, il a été décidé du maintien des tarifs de l'assainissement à leur niveau de 2004. Par ailleurs, il indique que la vocation hydraulique du Sivom va progressivement se mettre en place. Le financement de cette compétence fera appel aux participations des communes membres selon des règles qui ont été adoptées en Comité Directeur,
- Monsieur le Maire rend compte de la réunion du Comité Directeur du **Syndicat des Eaux du Kronthal** en date du 17 mars 2005 et au cours de laquelle les budgets ont été votés. Il informe le conseil que compte tenu de la bonne situation financière du syndicat, il a été décidé du maintien des tarifs de l'eau à leur niveau de 2004,
- Le Permis de Construire portant le n^o **PC 067 354 04 H0008** a été accordé à Madame et Monsieur Christophe KUHN en date du 22 mars 2005,
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la **Direction Générale de la comptabilité publique** a adressé à la commune une copie de l'arrêté déchargeant Madame GARRE Marie-Madeleine à titre définitif de sa gestion des exercices 1999, 2000 et 2001 de la commune,
- Monsieur le Maire donne lecture d'un **courrier adressé par Monsieur Jean BAUTZ** à la mairie suite à l'envoi du Bulletin Municipal qui lui a été fait par les services administratifs,
- **Une carte postale** a été adressée aux membres du conseil municipal par deux enfants en voyage scolaire en remerciement de la participation de la commune,
- Monsieur le Maire rend compte de l'avancement du dossier du « **presbytère** » aux membres du conseil municipal. La Commission des bâtiments devra se réunir très rapidement pour étudier le projet des travaux,
- Monsieur Raymond ZERRINGER soulève une nouvelle fois le délicat problème du stationnement dans la Rue du Coin et demande qu'une solution soit trouvée. Après en avoir longuement débattu, le conseil propose que ce point soit discuté en commission de voirie avant prise d'une décision définitive,
- Monsieur le Maire indique que les travaux de voirie définitive au lotissement « Rebhof 3 » vont être réalisés prochainement,
- **La réunion publique d'information à destination de l'ensemble des concitoyens et des nouveaux arrivants a été fixée au Jeudi 21 avril 2005 à 20 heures au Centre Sportif et Culturel,**
- Dans le cadre de la réfection de la Rue du Vignoble par la Communauté de Communes, une réunion en relation avec les communes de Kirchheim et Scharrachbergheim – Irmstett est fixée en date du **jeudi 14 avril 2005,**
- Les dates relatives à la remise des prix des maisons fleuries sont les suivantes :
 - **Concours intercommunal : le 8 avril 2005 à 20 heures dans la salle des fêtes de WANGEN,**
 - **Concours communal : le 22 avril 2005 à 20 heures dans la salle des fêtes d'Irmstett,**Les invitations seront diffusées très prochainement,
- **Les dates des réunions du conseil municipal pour le deuxième trimestre 2005 sont arrêtées comme suit :**
 - **Le 27 avril 2005 à 20 heures 30' en mairie,**
 - **Le 25 mai 2005 à 20 heures 30' en mairie,**
 - **Le 22 juin 2005 à 20 heures 30' en mairie.**

Le Maire,
François JEHL